

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

8. — Lampes électriques.

N° 501.022

Applique pour lampes électriques.

M. JOHAN PETTER JOHANSSON résidant en Suède.

Demandé le 24 juin 1919, à 15^h 43^m, à Paris.

Délivré le 15 janvier 1920. — Publié le 31 mars 1920.

(2 demandes de brevets déposées en Suède les 22 novembre, 1915 et 28 avril 1917.)

— Déclaration du déposant.)

La présente invention est relative à un perfectionnement aux appliques pour lampes électriques qui peuvent être orientées dans des directions différentes et auxquelles une double articulation permet de donner des inclinaisons différentes. L'objet de l'invention est caractérisé par la combinaison d'un bras qui peut être télescopant, avec des organes de guidage pour guider le fil conducteur dans la traversée de l'articulation et avec un dispositif pour raccourcir et pour allonger ce fil.

Cette combinaison permet de constituer une applique particulièrement solide et simple, se distinguant en même temps par une grande facilité de manœuvre.

La double articulation présente toutefois une légère complication pour les organes assurant le guidage du fil conducteur.

Suivant l'une des formes d'exécution de la présente invention il est alors possible de simplifier considérablement le dispositif servant à guider le fil dans la traversée de l'articulation, en ce sens que les deux axes de rotation de la double articulation sont disposés relativement l'un à l'autre et à une ou plusieurs poulies de guidage pouvant tourner autour de l'un de ces axes de rotation, de telle façon qu'une rotation

de l'articulation autour de l'un de ses axes de rotation oblige le fil conducteur simplement à tourner autour de son propre axe longitudinal, ce qui dispense par conséquent de l'application du dispositif de guidage qui serait sans cela nécessaire pour permettre la rotation autour dudit axe de rotation.

Ce résultat est obtenu suivant l'invention en donnant à l'un des axes géométriques de l'articulation une telle position par rapport à une ou plusieurs poulies de guidage qui sont montées rotatives autour de l'axe d'oscillation géométrique de la deuxième articulation, que le premier desdits axes se trouve dans le plan médian de la poulie de guidage et à une distance du fond de la gorge de la poulie, qui est à peu près égale au rayon du câble ou du fil souple que l'applique est destinée à recevoir.

Au dessin annexe sont représentées en perspective deux formes d'exécution de l'objet de l'invention.

Les fig. 1 et 2 montrent deux vues différentes de l'une des formes d'exécution, dont certaines parties sont indiquées en coupe.

Le système articulé se compose de trois parties principales, à savoir, d'un support

de fixation 1, et de deux demi-articulations 2 et 3 parmi lesquelles la demi-articulation 2 est montée pivotante sur le support de fixation 1 et supporte en même temps la demi-articulation 3 qui est à son tour solidaire du bras télescopant 4.

La demi-articulation 3 renferme une poulie de guidage 10 pouvant tourner autour d'un axe 15 qui coïncide avec l'axe géométrique 14 de la rotation relative des parties 2 et 3 l'une par rapport à l'autre. Le diamètre de cette poulie de guidage est en même temps calculé de telle façon, par rapport à la distance entre les deux axes de rotation géométriques 14 et 16, que l'axe 16 se trouve dans le plan médian de la poulie et est écarté de la surface du fond de la gorge de celle-ci d'une distance à peu près égale au rayon du câble ou du fil souple 7 que l'appareil est destiné à recevoir.

Ce dispositif permet, comme l'expliquent les fig. 1 et 2, de faire osciller le bras télescopant 4 aussi bien autour de l'axe 14 qu'autour de l'axe 16 sans que le guidage du câble ou du fil souple 7 en soit gêné en quoi que ce soit.

Lorsqu'on le fait osciller autour de l'axe 14, le câble ou le fil 7 s'enroule, comme l'indique la fig. 1, autour d'une partie plus grande ou plus petite de la poulie 10, tandis qu'une oscillation du bras autour de l'axe 16 fait simplement tourner le câble ou le fil 7 autour de son propre axe longitudinal sans modifier sa position par rapport à la poulie de guidage (fig. 2).

En calculant alors la position relative des axes d'oscillation entre eux d'une manière tout à fait déterminée, par rapport au diamètre de la poulie, ou inversement, le dispositif suivant la présente invention permet par conséquent de suppléer au dispositif de guidage à l'une des articulations par la propre faculté du câble ou du fil conducteur de se tordre jusqu'à un certain degré autour de son propre axe longitudinal, ce qui constitue un perfectionnement technique indiscutable.

Pour faciliter, dans le cas de l'application d'un bras télescopant 4, le réglage de la longueur de ce bras, les tubes 4', 4'' sont freinés l'un par rapport à l'autre au moyen

d'un dispositif élastique 5. L'extrémité libre de la partie 4'' du bras est en outre munie d'une bague de guidage 6.

Le câble ou le fil conducteur est fixé à une boîte de dérivation appropriée et les variations de la longueur du bout libre de ce câble ou de ce fil nécessitées par les changements de position du bras de l'applique sont rendues possibles par un tendeur à contrepoids 8 ou un dispositif enrouleur approprié quelconque, ou une poulie 9 guide le câble ou le fil directement vers la poulie 10.

Dans la forme d'exécution représentée à la fig. 3 l'axe d'oscillation de la demi-articulation 2 est vertical au lieu d'être horizontal et le support de fixation 1 est dans ce cas muni également d'une poulie de guidage 11. La demi-articulation 2 par contre est dans ce cas également dépourvue de toute poulie de guidage.

RÉSUMÉ :

1° Le dispositif destiné aux appliques pour lampes électriques qui peuvent être orientées dans des sens différents et être inclinées sous des angles réglables au moyen d'une double articulation, est caractérisé par la combinaison d'un bras, qui peut être télescopant, avec des organes de guidage pour le câble ou le fil conducteur dans la traversée de l'articulation, et avec un tendeur destiné à permettre le raccourcissement et l'allongement du câble ou du fil conducteur.

2° Les deux axes d'oscillation de la double articulation occupent l'un par rapport à l'autre, et par rapport à une ou plusieurs poulies de guidage qui sont rotatives autour de l'un de ces axes d'oscillation, des positions relatives telles que l'oscillation de la double articulation autour de l'un de ses axes d'oscillation ne détermine qu'une simple torsion du câble ou du fil conducteur autour de son propre axe longitudinal.

3° L'un des axes d'oscillation géométriques de l'articulation occupe une telle position relative par rapport à une poulie de guidage qui est rotative autour de l'axe d'oscillation de la deuxième articulation, que ledit premier axe d'oscillation se

trouve dans le plan médian de la poulie de guidage et à une distance de la surface du fond de la gorge de la poulie

qui est à peu près égale au rayon du câble ou du fil conducteur dont l'applique est équipée.

JOHAN PETTER JOHANSSON.

Par procuration :

E. BLÉTRY.

